

# LE DÉMOCRATE CHRÉTIEN

JAB  
CH-1205 Genève  
PP | Journal

## PLUS DE PLACES DE CRÈCHE POUR NOS ENFANTS !

06 | Interview de nos  
nouveaux députés

11 | Immigration de masse :  
non au mensonge de l'UDC

13 | Places de crèche :  
des solutions concrètes

**La Cantine des commerçants**  
vous propose  
dumardi au samedi  
une cuisine bistrot chic



**à midi :**

Formule business CHF 39.-  
Plats du jour de CHF 24.-  
Carte de saison  
Snacks à toute heure

**le soir :**

Bar à vin et Happy Hour  
Carte cocktails  
Suggestions et menus

LA CANTINE  
DES  
COMMERÇANTS 

Boulevard Carl-Vogt 29  
1205 Genève  
[www.lacantine.ch](http://www.lacantine.ch)

Le bonheur d'une naissance

Clinique des Grangettes  
Genève

# SOMMAIRE

- 4 **RENOUVELLEMENT DES CODOFS**  
Envoyez votre candidature
- 6 **LA PAROLE EST À NOS DÉPUTÉS**  
Interview de nos 13 nouveaux députés
- 11 **IMMIGRATION DE MASSE :  
NON À L'ISOLEMENT DE NOTRE PAYS**
- 12 **L'AVORTEMENT DOIT RESTER UN CHOIX,  
PAS UNE QUESTION DE MOYENS**
- 12 **FAIF : LA SUISSE SUR LA BONNE VOIE**
- 13 **PÉNURIE DE PLACES DE CRÈCHES :**  
Proposons des solutions !
- 14 **UTILISATION RATIONNELLE DU SOL**

**Editrice Responsable**

Sophie Buchs, secrétaire générale  
du Parti Démocrate-Chrétien

**Rédactrice en chef**

Sophie Buchs

**Graphisme, maquette et réalisation**

Loris Grillet, loriskumo.com

**Impression**

Imprimerie Genevoise - 1800ex.

**Contact**

Le Démocrate Chrétien

9 rue Alcide-Jentzer

1205 Genève

T. 022 328 20 11

F. 022 328 88 66

info@pdc-ge.ch

pdc-ge.ch

facebook.com/genevepdc



# RENOUVELLEMENT DES CODOFS

Chers membres du PDC,

Les 13 et 14 mars prochains, le Grand Conseil élira les membres des commissions officielles et des établissements de droits publics (cf. liste ci-dessous).

Tous les postes sont ouverts. Sont incompatibles les députés et les personnes ayant un intérêt direct dans la commission ou l'établissement concerné.

Pour faire acte de candidature :

- \_ Un CV
- \_ Une lettre de motivation comprenant quelques lignes sur la commission/établissement concerné.

**Délai de candidature : 14 février**

Envoi des dossiers au secrétariat : [info@pdc-ge.ch](mailto:info@pdc-ge.ch)  
ou 9 rue Alcide-Jentzer 1205 Genève.

## COMMISSIONS OFFICIELLES

**1 membre par parti représenté  
au Grand Conseil**

- \_ Commission consultative en matière de protection des données, de transparence et d'archives publiques
- \_ Commission électorale centrale
- \_ Conférence de l'instruction publique
- \_ Commission consultative sur les questions énergétiques
- \_ Commission consultative pour l'aménagement du territoire
- \_ Commission des monuments, de la nature et des sites
- \_ Commission de la pêche
- \_ Commission consultative de la diversité biologique

## ÉTABLISSEMENTS DE DROIT PUBLIC PRINCIPAUX

### 1 membre par parti représenté au Grand Conseil

- \_ Conseil d'administration des Services industriels de Genève
- \_ Conseil d'administration des Transports publics genevois
- \_ Conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève
- \_ Conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de Genève

### Sauf :

- \_ Conseil d'administration de l'Hospice général : 2 membres désignés par le Grand Conseil

## AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE DROIT PUBLIC

### 1 membre par parti représenté au Grand Conseil

- \_ Conseil de la Fondation des parkings
- \_ Commission administrative de la Maison de retraite du Petit-Saconnex
- \_ Conseil d'administration de la Maison de Vessy
- \_ Conseil d'administration de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile
- \_ Conseil d'administration des cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana

### Sauf :

- \_ Conseil d'administration de l'autorité cantonale de surveillance des fondations et institutions de prévoyance : 2 membres proposés par le Grand Conseil
- \_ Conseil d'administration des établissements publics pour l'intégration : 2 membres désignés par le Grand Conseil
- \_ Conseil de la Fondation «La Vespérale» : 4 membres désignés par le Grand Conseil (un poste étant ouvert pour une élection en janvier 2014)

## FONDATIIONS IMMOBILIÈRES

### 1 membre par parti représenté au Grand Conseil

- \_ Conseil de la Fondation HBM Camille Martin
- \_ Conseil de la Fondation HBM Emile Dupont
- \_ Conseil de la Fondation HBM Emma Kammacher
- \_ Conseil de la Fondation HBM Jean Dutoit
- \_ Conseil de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

## AUTRES FONDATIONS ET INSTITUTIONS

### 1 membre par parti représenté au Grand Conseil

- \_ Conseil d'administration de la Caisse publique de prêts sur gages
- \_ Commission administrative de la Fondation officielle de la jeunesse
- \_ Conseil d'administration du Fonds cantonal de compensation de l'assurance-maternité
- \_ Conseil d'administration de la Fondation pour les terrains industriels

### Sauf :

- \_ Conseil de la Fondation d'aide aux entreprises : 2 membres désignés par le Grand Conseil
- \_ Conseil d'administration de la Fondation du centre international de Genève : 5 membres nommés par le Grand Conseil (attention : le PL 11035 à l'OdJ du GC prévoit 1 membre par parti)
- \_ Conseil d'administration de l'Office cantonal des assurances sociales : 2 membres désignés par le Grand Conseil

## COMMISSIONS SPÉCIALES

- \_ Commission du Barreau : 3 membres + 3 suppléants – élection à la session des 23-24 janvier 2014
- \_ Commission de surveillance des professions de la santé et des droits de patients : 2 représentants de partis politiques + 2 suppléants
- \_ Comité de la Société de radiodiffusion et de télévision du canton de Genève : 2 délégués désignés par le Grand Conseil (attention début du mandat : 1er mai 2014)

# 1ÈRE LÉGISLATURE :

## LA PAROLE EST À NOS DÉPUTÉ-E-S !

Ils ont été assermenté-e-s le 7 novembre et les voilà désormais dans le feu de l'action au parlement. Après avoir mené une campagne électorale intense, nos élu-e-s au Grand Conseil livrent quelques souvenirs de ces semaines passées à la rencontre de la population genevoise et dévoilent sans ambages leurs priorités politiques.

Petit tour d'horizon des réponses aux questions que nous leur avons posées :

A.

**Vous avez battu la campagne dans tout le canton durant de longues semaines. Quelle rencontre vous a marqué(e) à cette occasion ?**

B.

**Le PDC est un parti de valeurs qui a prouvé son aptitude à trouver des consensus. Sur quelle(s) propositions(s) entendue(s) pendant la campagne ne transigerez-vous pas au parlement ?**

C.

**La population a exprimé certaines craintes lors des élections cantonales du 6 octobre. Quelle(s) mesure(s) êtes-vous prêt(e) à soutenir ces cinq prochaines années pour la rassurer ?**

### BERTRAND BUCHS

*Chef de groupe, commission de contrôle de gestion, commission des transports.*

A. Il n'y en a aucune en particulier. Toutes les rencontres que j'ai pu faire durant cette campagne m'ont marquées. A chaque fois il y avait une émotion, même lorsque des remarques négatives étaient émises par mon interlocuteur.

B. Je ne transigerai en aucun cas sur la mise à l'écart d'une partie de la population. La campagne haineuse contre les frontaliers m'a d'ailleurs mis dans une colère noire.

C. Je m'engagerai pour l'emploi. Plus précisément, je m'engagerai à tout faire pour que les habitants de Genève bénéficient des possibilités d'embauches existantes.

### PHILIPPE MOREL

*Commission de l'enseignement, commission de la santé.*

A. Chaque rencontre individuelle, chaque échange avec une personne m'a marqué de manière

différente. Ce qui m'a frappé dans l'ensemble, c'est d'une part un certain désintérêt de la population pour l'action politique, et d'autre part, parallèlement, une grande déception face aux difficultés que les gens rencontrent et au manque de réponse, disent-ils, qu'ils attendent de nous. Plus que les idées, j'ai été interpellé par les demandes d'actions que les gens formulent. Les promesses sont inutiles, seuls les faits concrets, des actions sont attendus de la part de nos concitoyens.

B. Le programme du parti est clair, les axes donnés sont évidents, nous ne pouvons transiger sur aucun d'entre eux. Nous devons continuer à placer la famille au centre de nos préoccupations, et notre principale préoccupation doit être son environnement, sa qualité de vie, et sa capacité de vie. Le pouvoir d'achat des familles, l'emploi chez les jeunes, la prise en charge des personnes âgées, la mobilité dans notre ville, sont parmi beaucoup d'autres, les points essentiels.

C. La population a exprimé des craintes certaines, non seulement

au travers de ses paroles, mais bien plus encore au travers de son vote. Un vote qui voit les extrêmes, de gauche comme de droite, reprendre de l'importance. Notre ville semble être dans une phase de début de déclin, on ne peut plus se loger, on ne peut plus se déplacer, on vit dans une certaine insécurité. Logement, mobilité et sécurité doivent être l'objet d'actions déterminées, consensuelles et précises des partis de l'Entente. Notre fraction de l'Entente du parlement devra soutenir avec énergie les autorités exécutives dans l'accomplissement de ces trois missions.

## GUY METTAN

*Commission des travaux, commission des pétitions, suppléant à la commission de grâce.*

A. La rencontre d'une personne qui, à sept heures du matin, croyait avoir affaire au MCG. Cela arrive souvent en campagne. Cela montre que l'on a encore du travail à faire pour profiler le parti et nous rapprocher des gens.

B. La construction de parkings-relais dans la proche région française car il en va de toutes les priorités affichées pendant la campagne. Logements, sécurité, transports ont tous des implications régionales et transfrontalières. Il ne faut donc pas céder sur cette question dont dépend le sort des autres.

C. Les gens ne s'attendent pas à des miracles et ne nous demandent pas l'impossible. Ils veulent cependant que l'on avance honnêtement, sans céder aux lobbies ou aux intérêts de caste. Il faudra s'en souvenir pour toutes

les mesures que l'on prendra, les grandes comme les petites.

## ANNE MARIE VON ARX-VERNON

*Vice-présidente de la commission des finances.*

A. La rencontre d'une femme suisse de retour de l'étranger, qui avait besoin d'un appartement et de retrouver du travail, m'a particulièrement marquée.

B. Je ne transigerai assurément pas sur toutes les propositions qui concernent l'égalité des salaires hommes femmes.

C. Je m'engagerai à ce qu'il y ait beaucoup plus de contrôles au sein des établissements publics (restaurants, cafés) où les conventions collectives n'existent pas. Et ce, afin de lutter contre la sous-enchère salariale, le travail au noir et la traite des êtres humains (esclaves domestiques). A la commission des finances, je serai attentive à défendre les associations qui œuvrent en faveur des plus démunis et ses associations féminines, tout en portant la plus grande attention aux possibilités d'économies au sein de la fonction publique.

## VINCENT MAITRE

*Commission judiciaire, commission fiscale.*

A. Au marché de Rive, une personne d'un certain âge à qui je distribuais un flyer s'est exclamée le plus sérieusement du monde, avec un accent italien aussi chantant que prononcé: «Mais Dal Busco, il vient d'où celui-là?!» Nous nous

sommes alors engagés dans une passionnante discussion sur le multiculturalisme propre à Genève. Cette rencontre m'a redonné le sourire et l'espoir, en renforçant ma conviction que c'est cette diversité de personnes qui, sans perdre une once de leurs origines, de leur culture et de leurs racines, et qui se sentent suisses et genevoises à part entière, ont largement contribué à la richesse et à la prospérité de notre pays. A l'heure où les tendances sont plutôt à l'exclusion et au repli sur soi, je me suis senti heureux et fier d'être né dans un canton qui compte une telle diversité et qui a su s'ouvrir au monde extérieur. Cet apport est inestimable.

B. En tant que membre de la commission fiscale du Grand Conseil depuis 4 ans, la fiscalité au sens large est un sujet qui me tient fortement à cœur. Dans un canton qui connaît la fiscalité, non seulement la plus archaïque dans sa structure mais surtout la plus lourde de Suisse, je me battrais sans rémission contre toutes les mesures qui grèveraient davantage le budget des familles et leur pouvoir d'achat, tant que l'Etat n'aura pas adopté de réformes structurelles significatives pour réduire son train de vie. Si Genève connaît la fiscalité la plus lourde, elle est aussi la plus gourmande de Suisse en termes de ressources (Genève a le plus grand nombre de fonctionnaires par habitant et offre les conditions salariales les plus élevées et avantageuses etc.). La réforme de la fiscalité des entreprises est également un thème que l'Etat et le parlement devront impérativement faire aboutir pour que Genève reste

attractive et compétitive sur le plan économique. Ce n'est que par le dynamisme et la prospérité de notre économie que nous pourrions assurer des prestations sociales dignes de ce nom.

C. Je soutiendrai avec force et conviction toutes les mesures appropriées pour renforcer et améliorer la chaîne sécuritaire dans son ensemble, c'est-à-dire tous les maillons allant des forces de police au système pénitentiaire, en passant par le Pouvoir judiciaire. Impossible, en effet, d'avoir une politique sécuritaire cohérente sans prendre en compte le système dans sa globalité. Le groupe PDC a d'ailleurs déposé, durant la dernière législature, divers objets parlementaires notamment sur la vidéo surveillance, le commissariat en ligne, la construction d'établissements pénitentiaires supplémentaires ou encore l'engagement de personnel administratif en suffisance pour décharger les policiers de ces tâches chronophages et loin de leur mission primaire. Je m'appliquerai à ce que ces textes soient mis en application au plus vite.

## BÉATRICE HIRSCH

*Membre du Bureau, commission des droits politiques, commission des visiteurs officiels.*

A. Beaucoup de gens nous ont parlé de leurs problèmes, souvent complexes et difficiles à résoudre par une simple volonté politique. Certains croient que notre engagement est noble, d'autres croient que les politiques n'agissent que dans leur propre intérêt.

B. Je ne transigerai pas sur l'engagement de l'Etat en faveur d'une politique familiale.

C. Je suis prête à m'engager dans une politique d'efficacité de l'Etat plus proche du citoyen et pour plus de transparence dans les relations entre Etat et administré.

## FRANÇOIS LANCE

*Commission des affaires communales, régionales et internationales, commission des Droits de l'Homme.*

A. La rencontre de personnes qui comptent sur nous pour défendre leurs préoccupations, des personnes attachantes et souriantes et la rencontre aussi de beaucoup de gens qui ne se sentent pas du tout concernés!

B. Je ne transigerai pas sur une baisse des prestations sociales pour les familles et les personnes les plus défavorisées. Je serai attentif aux soucis et aux préoccupations de la classe moyenne.

C. Je soutiendrai toutes les mesures tendant à faire disparaître le sentiment d'insécurité, veillerai à l'efficacité des transports publics et à la mise à disposition de logements pour toutes les classes de la population. Je m'engagerai enfin au maintien des prestations sociales.

## OLIVIER CERUTTI

*Commission de l'énergie et des services industriels, commission du logement.*

A. Aller à la rencontre de la population reste une expérience enrichissante. C'est avant tout

un acte d'humilité. Le souvenir le plus fort se déroule un samedi sur le marché de Carouge avec une mère, dont les deux enfants sont sans activité! Que dire, que faire... Se mettre à l'écoute des gens sans pouvoir toujours apporter de réponses concrètes, nous laisse parfois songeur sur l'attente de la population envers le monde politique.

B. Nos valeurs de justice sociale nous caractérisent comme le parti humaniste de l'Entente. Ce rôle doit renforcer nos convictions et nous permettre de construire des passerelles dans un parlement sans majorité claire.

C. Nos concitoyens sont parfois déstabilisés par certains discours politiques, nous n'avons pas toujours su répondre à leurs attentes. La réalité économique du moment n'est pas là pour faciliter notre action! Ainsi, la montée de l'endettement du canton demande des décisions courageuses par des mesures structurelles que le peuple n'a pas toujours envie d'entendre. Un état des lieux des tâches de la fonction publique est nécessaire pour redéfinir les moyens de nos ambitions.

## JEAN-LUC FORNI

*Commission des affaires sociales, commission de l'enseignement supérieur.*

A. Un jeune homme, handicapé mental a observé notre stand à Vézenaz, puis s'est approché et m'a demandé ce que nous faisons. Il m'a encore dit qu'il ne s'intéressait pas à la politique mais qu'il voulait bien les crayons que nous proposons sur le stand. Il a refusé notre

flyer en mentionnant qu'il avait de la difficulté à lire. Une demi-heure plus tard, il est revenu et nous a tendu un dessin représentant notre stand qu'il venait de réaliser. Il a aussi demandé notre flyer en me disant qu'il allait faire l'effort de le lire. Pour moi, c'est un merveilleux encouragement à m'engager pour éviter la rupture sociale des jeunes et moins jeunes handicapés ou non et qui trop souvent sont laissés sur le bord de la route.

B. La sécurité en renforçant notamment la police de proximité (cantonale et municipale) dans les « quartiers chauds ».

La mobilité en favorisant la création et le financement de parkings d'échange limitant ainsi le nombre de véhicules privés en ville et en favorisant un réseau de transports publics performant (CEVA et lignes TPG).

Le logement en favorisant le démarrage et le déblocage des grands projets de construction urbains et suburbains.

L'emploi en favorisant la compétitivité des entreprises par une nouvelle fiscalité.

C. Concernant la mobilité, par des mesures visant à soutenir la création de parking d'échange, l'amélioration du réseau des transports publics mais aussi l'élargissement de l'autoroute de contournement et la construction de la traversée de la rade.

Concernant la sécurité, en augmentant les effectifs de la police de proximité et des systèmes de vidéosurveillance dans les quartiers et les communes. Augmenter aussi la capacité de nos centres de détention et opérer un meilleur contrôle des mesures d'application des peines. Concernant les familles, développer

le nombre de places de crèche, soutenir une fiscalité plus favorable, mettre en valeur l'apprentissage pour mieux répondre aux besoins de l'économie et favoriser les places d'emploi dans les entreprises compétitives. Pour nos aînés, promulguer la reconnaissance et la définition du statut de proches aidants et donner les moyens nécessaires aux soins à domicile pour conserver l'autonomie des personnes âgées aussi longtemps que possible.

Développer une véritable politique de logement accessible aux Genevoises et Genevois.

Maîtriser les dépenses publiques en établissant des véritables priorités. Appliquer le taux unique d'imposition de 13% aux entreprises afin de favoriser aussi le développement de PME compétitives et créatrices d'emploi.

En matière de santé, améliorer l'efficacité de la médecine et des soignants de proximité afin de freiner les coûts de la santé dans notre canton.

## JEAN-MARC GUINCHARD

*Commission de l'économie, commission législative, commission de grâce.*

A. La rencontre d'une genevoise habitant Londres, avec qui j'ai longuement discuté et qui se trouvait avoir de gros problèmes administratifs à régler ici. J'ai pu lui donner deux ou trois renseignements. Ce fut l'occasion d'un sympathique dialogue avec une suisse de l'étranger parfaitement au courant de la vie politique genevoise. Par ailleurs, il s'agissait également d'une femme qui vote.

B. Je n'ai pas l'habitude d'annoncer à l'avance des intransigeances. Je pars du principe que tout est négociable si, au final, la population genevoise y trouve son compte.

C. La population a trois priorités annoncées: logement, mobilité, sécurité. Je pense m'investir dans ces domaines. Si en cinq ans, nous ne répondons pas à ces trois attentes, alors nous aurons démerité et la sanction sera lourde.

## MARTINE ROSET

*Commission d'aménagement du canton, commission de l'environnement et de l'agriculture, suppléante à la commission de grâce.*

A. Certainement la rencontre d'un ami de mon père décédé que je n'avais pas revu depuis de nombreuses années et qui m'a dit: «Je suis sûr que ton père aurait été fier de ton engagement pour la société».

B. Une formation pour les jeunes qui leur donne une véritable chance de trouver leur place dans le monde du travail est bien une question sur laquelle je ne transigerai pas.

C. Je suis prête à m'engager pour une collaboration renforcée entre le canton et les communes dans les domaines de la prévention et de la sécurité parce que la connaissance du terrain et la proximité sont indispensables pour obtenir des résultats et démontrer aux genevois que l'exclusion de certains serait un remède pire que le mal.

## GENEVIÈVE ARNOLD

*Députée suppléante*

A. De nombreuses rencontres de proximité ont favorisé les discussions politiques avec des personnes a priori inconnues. Un long entretien avec un homme très au fait des axes politiques de notre parti et fortement intégré à Genève regrettait de ne pouvoir voter, n'étant pas encore naturalisé. Le parcours est long pour celles et ceux qui aspirent à vivre pleinement leur vie citoyenne.

B. Une alliance avec un parti populiste ou d'extrême droite pour un objectif électoraliste. Nos valeurs doivent être préservées à tout prix.

C. Respecter notre programme de législation; il comporte les grandes directions à suivre. Je retiendrai notamment les points suivants:

Un logement de qualité pour toute famille; ceci implique la construction des nouveaux quartiers dans les meilleurs délais. L'espace urbain doit être pensé pour toutes générations afin que chacun-e se sente en sécurité dans son milieu de vie. La formation doit permettre de se construire professionnellement; l'accent doit être mis sur l'école et les entreprises pour garantir l'accès à un travail certifié. La culture comme élément d'intégration; le rayonnement culturel est un moyen de penser notre développement régional.

## JEAN-CHARLES LATHION

*Député suppléant*

A. A plusieurs reprises, l'on m'a signifié le problème de l'emploi en le situant en regard de la concurrence frontalière et en justifiant un ras-le-bol par le fait que cette situation ne semblait pas prise en compte par les autorités et les entreprises. Le prochain gouvernement devra se pencher sérieusement sur cette question, qui ne saurait être portée par le seul MCG.

B. Le PDC doit trouver un consensus sur la problématique de l'emploi, qui est, à mes yeux, prioritaire pour les résidents du canton. Sans emploi, pas de logement; sans logement, pas d'existence sociale; sans existence sociale, la précarisation, la misère...

Je ne transigerai cependant pas sur toute atteinte aux valeurs démocrates-chrétiennes, telles que le respect de l'autre, la dignité humaine et la défense d'une économie forte nous permettant de financer nos structures institutionnelles, socio-culturelles entre autres.

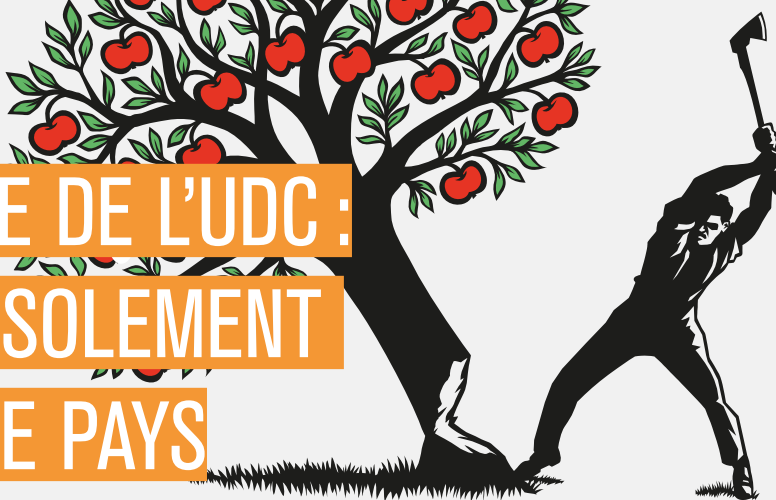
C. Je soutiendrai toutes les mesures visant à renforcer, dans leur ordre d'importance: l'emploi, la sécurité, le logement à des prix de location acceptables. De plus, les solutions en matière de chômage doivent passer par une corrélation étroite avec la formation, tant il est vrai qu'un grand nombre

de chômeurs de longue durée se trouvent largués du monde du travail, car en inéquation complète avec l'évolution des technologies et les exigences des entreprises. Emploi-Formation, même combat: c'est la force de la Suisse!

En outre, le développement de notre canton implique une collaboration renforcée avec nos voisins directs, qu'ils soient vaudois ou français. *Le Grand Genève* est loin d'être «un truc» ou «un machin», comme le dénomment ses détracteurs; c'est notre avenir dans un contexte international qui fait la prospérité de notre canton.

*Anne Carron,  
assistante parlementaire*

# INITIATIVE DE L'UDC : NON À L'ISOLEMENT DE NOTRE PAYS



Le 9 février prochain nous serons appelés à nous prononcer au sujet de l'initiative sur l'immigration de masse. Lancée pendant les élections fédérales de 2011, cette initiative avait pour but de mobiliser l'électorat UDC en plaçant au cœur du débat électoral, la question migratoire.

Et c'est ainsi que nous nous retrouvons aujourd'hui face à un objet, dont les conséquences pourraient s'avérer désastreuses pour notre pays.

Le texte de l'initiative demande la réintroduction des contingents de travailleurs étrangers, la limitation des prestations sociales et du regroupement familial ainsi que l'instauration de la préférence nationale. Cerise sur le gâteau, bien évidemment l'adaptation des engagements internationaux de la Suisse à ces nouveaux critères serait nécessaire. Tout ceci accompagné d'un argumentaire où l'hyperbole devient un lieu commun, l'extrémisme une banalité, l'excès une règle.

Cependant, tant dans sa nature que dans son contenu, l'initiative pose un certain nombre de problèmes.

La nature pernicieuse de l'initiative consiste en sa capacité de nuisance sur nos relations avec l'Union Européenne. Depuis l'échec de l'adhésion à l'EEE en 1992, nous vivons sous le régime d'accords bilatéraux avec celle-ci : voie choisie et renouvelée à plusieurs reprises par le peuple suisse, et fortement mise en danger aujourd'hui avec cette nouvelle initiative. En effet, son acceptation ébranlerait l'édifice négocié depuis des années, car contraire aux engagements pris par notre pays. Elle romprait avec nombre de principes qui sont au cœur de l'architecture des accords bilatéraux ; elle mettrait

notamment à mal la question de la libre-circulation des personnes dont l'acceptation est non négociable politiquement pour l'UE, qui considère en effet qu'il ne peut y avoir accords bilatéraux si ceux-ci sont contraires avec les principales libertés fondamentales de l'UE. Par conséquent, l'ensemble de l'architecture bilatérale tomberait.

Quant à son contenu, il est de nature à susciter des débats non adaptés aux réels défis de notre pays, et rendre inquiètes les forces économiques, sociales et humanistes de ce pays. En voulant réintroduire les contingents de travailleurs immigrés, elle expose notre pays à un fort déficit de main d'œuvre qualifiée, essentielle à l'innovation et au fonctionnement de son économie. En limitant le regroupement familial, elle met en danger des familles entières de réfugiés fuyant de réelles situations de guerre. En proposant l'automatisation de la préférence nationale, elle croit lutter contre le chômage de la main d'œuvre local alors qu'en réalité elle balance de la poudre aux yeux à nos concitoyens, qui sont déjà largement compétitifs sur le marché du travail.

En conclusion, l'initiative qui nous est soumise est pernicieuse politiquement, dangereuse économiquement et condamnable moralement. Elle isolerait un peu plus notre pays, dans un monde où l'interdépendance des Etats n'est plus à démontrer et le protectionnisme un remède dépassé.

*Benoît Cerutti  
assistant politique*

# L'AVORTEMENT DOIT RESTER UN CHOIX, PAS UNE QUESTION DE MOYENS

L'initiative «Financer l'avortement est une affaire privée», lancée par un comité regroupant principalement des personnalités de l'UDC, du PDC et du PEV, demande que l'avortement ne soit plus remboursé par la LAMAL. Selon les initiants, l'avortement n'étant pas une maladie, son coût devrait être assumé de manière privée et non par la collectivité. Être pour ou contre l'avortement relevant d'un choix personnel et éthique, une personne opposée à l'avortement ne devrait pas être obligée de contribuer à travers sa prime.

Cet argument est irrecevable. Les Suisses ont réglé la question de l'avortement en 2002. À plus

de 70%, ils ont accepté le régime des délais et le remboursement de l'avortement par la LAMAL. À partir de là, l'initiative ne remettant pas en question la légalité de l'avortement, la Confédération est obligée de garantir un accès aux soins égal pour toutes les citoyennes. Il n'est pas possible d'accepter que l'avortement ne soit plus un choix, mais une question de moyens. Il n'est pas possible d'accepter que des femmes prennent des risques et mettent leur santé en danger en utilisant des méthodes d'avortement archaïques.

*Sophie Buchs*

## FAIF : LA SUISSE SUR LA BONNE VOIE

### FAIF, de quoi s'agit-il ?

Les Suisses aiment leur réseau de transports publics et l'utilisent abondamment. Depuis quelques années, la demande a augmenté fortement provoquant une surpopulation dans certains trains, d'où la nécessité de construire certains tronçons, de rénover les tronçons déjà existants pour leur permettre de supporter de nouveaux trains et d'agrandir certaines gares.

Pour pouvoir le faire, il faut financer le fond ferroviaire de manière solide, équitable et durable. L'ATE avait déposé une initiative «Pour les transports publics», qu'elle a retiré suite à la proposition de contre-projet du Conseil fédéral: «FAIF».

FAIF propose des améliorations de l'offre (6,4 milliards notamment pour éliminer les goulets d'étranglement - PRODES) et une garantie du financement de l'entretien et de la sécurité de notre réseau ferroviaire.

### FAIF, quel financement ?

Actuellement, l'infrastructure ferroviaire est financée par différentes sources d'argent. FAIF est au contraire construit pour que toutes les dépenses concernant le rail soient réglées par un seul fond (FIF). Cette manière de faire permet de sécuriser les investissements, de répartir ces derniers équitablement entre les régions et de faciliter la planification.

### FAIF, quels avantages ?

- \_ FAIF propose des projets ferroviaires dans toutes les régions.
- \_ FAIF garantit une bonne planification des aménagements.
- \_ FAIF permet d'augmenter l'offre des transports publics.
- \_ FAIF permet d'éliminer les goulets d'étranglement et les lacunes du réseau.
- \_ FAIF garantit un financement sûr et équitable.
- \_ FAIF pour Genève: plus de trains grâce à l'agrandissement de la gare et plus de places assises entre Genève et Lausanne grâce à l'augmentation du nombre de trains et des cadences.

*Sophie Buchs*





## PÉNURIE DE PLACES DE CRÈCHES : PROPOSONS DES SOLUTIONS !

**À Genève, chaque année, 2000 à 3000 familles sont dans l'impossibilité de trouver une place de crèche pour leur enfant. La pénurie est très importante et les solutions proposées peinent à trouver une majorité qui les soutienne.**

Au printemps 2013, le Grand Conseil a adapté les normes d'encadrement en crèche pour les plus grands, afin de créer de nouvelles places d'accueil de qualité dans notre canton.

Les principaux avantages de cette réforme sont les suivants :

- \_ près de 400 nouvelles places, selon le DIP, dans les crèches disposant de réserves de surface d'accueil au-delà de la norme de 3m<sup>2</sup> par enfant ou qui à moyen terme seront rénovées ;
- \_ respect de la volonté d'une majorité de Genevois, qui a demandé en juin 2012 par l'adoption du contre-projet à l'IN 143, que l'offre soit adaptée aux besoins dans les cinq ans ;
- \_ réduction du coût par place afin d'inciter communes et privés à créer de nouvelles structures.

Par ailleurs, les normes d'encadrement des plus petits (0-2 ans) restent inchangées, tout comme

le nombre de mètres carrés par enfant (3m<sup>2</sup>). En comparant enfants et sardines, les opposants font fausse route. A noter qu'il pourra être tenu compte des enfants à besoins spécifiques nécessitant un encadrement approprié et qu'un taux de un pour douze est déjà pratiqué par plusieurs crèches sur la base de dérogations, sans que cela ne soulève de difficulté.

Enfin, stagiaires, aides et apprentis ne sont pas pris en compte pour le calcul du taux d'encadrement. Un groupe d'enfants restera donc encadré en permanence par plusieurs personnes ; c'est fondamental.

Cette loi amène de nouvelles solutions réalistes et concrètes sans péjorer la qualité de vie. Bien au contraire. C'est pourquoi elle doit être soutenue.

*Sophie Buchs*

# UTILISATION RATIONNELLE DU SOL

## L'assemblée des délégués du PDC dit oui à l'utilisation rationnelle du sol pour la construction de logements.

### Pourquoi cette loi ?

La pénurie de logements touche sévèrement le Canton de Genève. Afin de la résorber et de permettre à nos enfants de se loger à des prix abordables, nous devons trouver des solutions pour construire plus.

Pour construire des logements, il faut déclasser, c'est-à-dire effectuer des changements de zones, en transformant par exemple une zone agricole en zone à bâtir.

Afin de ne pas gaspiller nos terres et de préserver nos paysages le sol mis à disposition doit être utilisé intelligemment. Pour créer des quartiers agréables il faut développer des projets de qualité pouvant accueillir des habitations et des commerces tout en laissant de la place pour des parcs et des espaces verts. Tel est le but de cette loi : *préserver nos paysages tout en permettant la construction d'un plus grand nombre de logements.*

### L'indice de densité minimal

En 2012, le département de l'urbanisme a publié un rapport d'étude intitulé « densité bâtie et autres indicateurs pour l'aménagement ». Cette étude démontre qu'un indice de densité faible n'est pas un gage de qualité.

Cette étude a également permis de démontrer que l'indice d'utilisation du sol (IUS) actuellement utilisé, n'est pas approprié pour mesurer la densité dévolue car son calcul prend en considération

des espaces non affectés aux logements ou au commerce comme par exemple les espaces verts. Le nouvel indice de densité diffère car les voies de communication, les espaces publics, les espaces verts et les équipements publics ne sont plus comptés dans le calcul d'utilisation du sol.

Tout en prévoyant des exceptions, afin de garder une certaine souplesse et préserver le patrimoine, les indices de densité minimaux applicables en zone de développement ont été fixés de la manière suivante :

- \_ 2,5 en zone de développement 2
- \_ 1,8 en zone de développement 3
- \_ 1 en zone de développement 4A
- \_ 0,8 en zone de développement 4B

L'ensemble des comparaisons effectuées pour appliquer l'indice de densité minimal à des projets déjà existants démontre que ces valeurs sont proches voir en dessous de celles qui sont appliquées aujourd'hui. Dans la mesure où aucune densité minimale n'était jusqu'à présent prévue dans la loi, cette modification donne une légitimité à la nécessité d'utiliser rationnellement le sol sur l'ensemble du territoire cantonal et permet d'éviter que la tendance à la baisse des taux d'occupation ne se généralise.

Un référendum a été lancé contre cette loi par des personnes qui craignent – à tort – que l'on

ne vienne « surdensifier » près de chez eux ou péjorer leur environnement. Les arguments des référendaires se fondent sur des présentations schématiques erronées qui montrent des photos d'immeubles existants surélevés de plusieurs étages. Ces représentations sont complètement fausses puisque la nouvelle loi *ne s'appliquera qu'aux nouveaux projets et que les PLQ en force ne sont pas modifiés.*

En aucun cas, la loi n'amènera à un empilage de l'existant. C'est tout le contraire, puisque le but est de promouvoir la qualité et qu'il s'agit justement d'en finir avec la réalisation systématique de barres d'immeubles.

Utiliser le sol de manière rationnelle est un devoir de responsabilité. La loi proposée permettra de créer des quartiers vivants, avec des constructions de qualité et un bon équilibre entre logements, commerces et espaces verts.

Pour l'avenir de Genève, pour la préservation de notre sol et pour la création de plus de logements, le 9 février, votez Oui à l'utilisation rationnelle du sol.

*Olivier Cerutti,  
député membre de la  
commission du logement.*



**UNI-VERT** Paysagistes

Luc BARTHASSAT & Thierry MONNAT  
Entretien parcs et jardins - Tailles - Créations

Route du Peseur 24 - 1257 Landry - Tél. 022 743 19 66 - Fax 022 743 19 67

Luc Barthassat, Natel 079 413 55 22  
Thierry Monnat, Natel 079 413 55 20



**Barthélémy Roch**  
Gestion Immobilière  
Fiduciaire

**Barthélémy Roch**

25, route de Pré-Marais  
1233 Bernex  
Tél. 022 850 00 15  
Fax 022 850 00 15  
roch.barthelemy@bluewin.ch

**LOCATELLI MAX SA**  
ÉLECTRICITÉ - CÂBLAGE INFORMATIQUE

SWISSCOM Partenaire

Rue de Genève 3 - 1225 CHÊNE-BOURG - Tél. 022 348 33 55



**Edouard BRUN & Cie S.A.**  
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch



**Pignolo Peinture S.A.**  
Peinture - Papiers peints

Bureau:  
70, route du Pont-Butin  
1213 Petit-Lancy  
Tél. 022 870 06 62  
Fax: 022 870 06 63  
Natel: 079 202 47 72  
e-mail: ppsa.yfavre@bluewin.ch



**BOSSON**


Ch. de la Marbrerie 6  
CH - 1017 Ecublens  
Tél. 022 343 08 30  
Fax: 022 343 14 41  
Mail: info@bosson.ch  
Web: www.bosson.ch

**La chaleur  
sous toutes ses formes**


Murats, bois, carburants,  
étuves service 24/24, charbon,  
bois de chauffage, chauffage de local,  
gaz, location de grilles, brosses,  
révision de chaudières.

SA CAVEFFRAN MONT

le déménagement en douceur



**BALESTRAFIC**

Certifié  Qualité

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch

**BOCCARD PARCS et JARDINS SA**  
Une force de la nature.

Route de la Croix-en-Champagne 6 - La Petite-Grave - 1236 Cartigny  
Tél. 022 795 43 43 - Fax 022 791 05 52



ISO 14001

**Serbeco**  
Acteur du développement durable

Z.I. BOIS-DE-BAY • 1242 SATIGNY • TÉL. 022 341 15 20  
www.recyclage.ch

**NOTRE SOL  
EST TROP  
RARE  
POUR ÊTRE GASPILLÉ**

Oui à l'utilisation rationnelle du sol. Responsable : Christophe Aumeunier - Case postale 3344 - 1211 Genève 3

**OUI**

**LE 9 FÉVRIER 2014  
À L'UTILISATION  
RATIONNELLE  
DU SOL**